

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 1^{er} février 2022 à compter de 18h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde. Séance tenue sans la présence du public considérant la situation causée par la COVID-19.

Sont présent(e)s :

M. Guy-Julien Mayné, maire
M. André Perreault, district n° 2 ;
Mme Julie Dupuis, district n° 3;
M. Marcel Tremblay, district n° 4;
M. Robert Arcoite, district n° 6;

Sont absents :

M. François Barbeau, district n° 1
M. Michael Dinnigan, district n° 5;

Sont également présent :

Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière

1 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2022-02-031

2– LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par André Perrault, conseiller, appuyé par Julie Dupuis, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement no.489
4. Autorisation – Achat de tablettes électroniques pour le conseil municipal
5. Période de questions.
6. Clôture de la séance

ADOPTÉE

2022-02-032

3- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.489 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Marcel Tremblay, conseiller;

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 489 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022;
- Dépose le projet de règlement numéro 489 intitulé Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022;
- Que le présent projet de règlement a pour objet de décréter l'imposition des taux de taxation, de tarification et de compensation ainsi que leur mode de paiement pour l'exercice financier de 2022.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2022-02-033

4 – AUTORISATION – ACHAT TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est un conseil sans papier et fait ainsi sa part pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les tablettes Android que le Conseil utilise sont dépassés et ne rencontrent plus les besoins actuels ;

CONSIDÉRANT QUE durant cette période de restrictions sanitaires, où les rencontres peuvent être effectuées à distances, il est impératif que le partage des informations soit des plus efficaces ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut faire l'achat de 6 tablettes IPAD, avec étuis pour une somme de 3780\$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Dupuis, conseillère, appuyé par Robert Arcoite, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers

D'AUTORISER l'achat de 6 tablettes IPAD avec étuis pour une somme de 4346.05\$ taxes incluses ;

QUE l'utilisation des tablettes électroniques soit strictement professionnelle. Les tablettes électroniques demeurent en tout temps la propriété de la Municipalité de Sainte-Clotilde.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question reçue de la part des citoyens.

2022-01-034

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h05 sur une proposition de Marcel Tremblay, conseiller, appuyé par André Perrault, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Guy-Julien Mayné
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 1^{er} février 2022.
